

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL

Séance du 13 mai 2009 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille neuf, le treize mai à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception de la commune de St Cibard et de la Communauté de Communes du canton de Blaye

Etaient excusés :

Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur RIMBAUD, Vice-Président du SMICVAL
Madame BERNALEAU, Déléguée de la communauté de communes du canton de Fronsac
Monsieur LALOT, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur FRITEGOTTO, Délégué de la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion
Monsieur RICCI, Délégué de la communauté de communes du Cubzaguais
Monsieur BLANC, Délégué de la communauté de communes du canton de Bourg
Monsieur COUDOIN, Délégué de la communauté de communes du canton de Guîtres
Monsieur LORIAUD, Vice-Président du SMICVAL
Madame MAIDON, Déléguée de la communauté de communes du Sud Libournais
Monsieur CORDEAU, Délégué de la communauté de communes du Sud Libournais

Excusés mais ayant donné procuration :

Mademoiselle HARDY, Déléguée de la communauté de communes du Libournais donne procuration à Monsieur GRELOT, Vice-Président du SMICVAL et Délégué de la communauté de communes du Libournais
Monsieur MESNIER, Délégué de la communauté de communes du Pays de Coutras donne procuration à Monsieur FILLON, Délégué de la communauté de communes du Pays de Coutras
Madame FUGIER, Déléguée de la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion donne procuration à Madame VIGIER-MARTIN, Déléguée suppléante de la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion

Invités présents :

Monsieur COUMES, Receveur du SMICVAL et Trésorier de Coutras

Sur les 95 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009, 50 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

L'assemblée délibérante a pris les décisions suivantes :

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATIONS N°	INTITULES DES DELIBERATIONS	RESULTATS DES VOTES
2009 - 020	Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale en date du 11 mars 2009 <u>Rapporteur</u> : Monsieur GANDRE	Adopté à l'unanimité
2009 - 021	Compte rendu au Comité Syndical : communication des décisions prises par le Bureau Syndical en date du 29 avril 2009 <u>Rapporteur</u> : Monsieur MAROIS	Adopté à l'unanimité

POLE RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATIONS N°	INTITULES DES DELIBERATIONS	RESULTATS DES VOTES
2009 - 022	Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire auprès de la Commune de St Denis de Pile <u>Rapporteur</u> : Monsieur GRELOT	Adopté à la majorité : 48 voix pour dont 2 procurations 4 abstentions dont 1 procuration

POLE COMMUNICATION

DELIBERATIONS N°	INTITULES DES DELIBERATIONS	RESULTATS DES VOTES
2009 - 023	Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux <u>Rapporteur</u> : Monsieur JEAN-JEAN	Adopté à l'unanimité

POLE FINANCES

DELIBERATIONS N°	INTITULES DES DELIBERATIONS	RESULTATS DES VOTES
2009 - 024	Indemnités de conseil et d'assistance à Messieurs les Receveurs du Syndicat <u>Rapporteur</u> : Monsieur DELAVIE	Adopté à l'unanimité
2009 - 025	Modification du règlement général du service d'élimination des déchets non ménagers assimilés aux déchets ménagers <u>Rapporteur</u> : Monsieur MAROIS	Adopté à l'unanimité

POLE TECHNIQUE

DELIBERATIONS N°	INTITULES DES DELIBERATIONS	RESULTATS DES VOTES
2009 - 026	Avenant n° 3 au marché de traitement des déchets ménagers et assimilés passé avec VEOLIA Propreté SOVAL Rapporteur : Monsieur BERTHOME	Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 55.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NB : A l'issue de cette séance un procès verbal a été rédigé reprenant intégralement les délibérations du Comité Syndical et les débats y afférents. Ce document peut-être consulté au secrétariat des assemblées par toute personne physique ou morale.